DLP 21-08-89153 ISSN 0751 - 154 X ®

Avertissements agricoles

Édition Grandes cultures

Bulletin Technique n° 23 du 18 août 1989 Abonnement Annuel : 190 F

*** BETTERAVE** : les maladies foliaires se développent
*** COLZA** : le desherbage et la lutte contre les ravageurs à l'implantation

** BETTERAVE **

----MALADIES FOLIAIRES

* *SITUATION* : les attaques d'Oïdium et/ou de Cercosporiose se généralisent à des parcelles qui étaient encore saines la semaine dernière. Les infestations sont très variables entre parcelles voisines. La Rouille et la Ramulariose sont rares.

* *PRECONISATION* :

► Si vous avez réalisé un premier traitement fongicide les premiers jours d'août, renouvelez-le rapidement avec un produit efficace sur l'ensemble du complexe parasitaire.

► Si les maladies se sont déclarées tardivement et que vous êtes intervenu récemment, vous attendrez la fin août (environ 3 semaines après le premier traitement) pour réintervenir. Attention : n'intervenez plus à moins de 45 jours après la récolte.

► Si les maladies ne se sont pas encore déclarées, surveillez vos parcelles plus attentivement que jamais.

** SOJA **

----ACARIENS

Les populations progressent en bordure de parcelles. Soyez vigilant. Les préconisations du bulletin précédent restent valables.

** COLZA **

----DESHERBAGE AVANT LA LEVEE

* *STRATEGIE A SUIVRE* : dans les situations à fort enherbement rencontrées en Alsace, l'utilisation d'herbicides en présemis et en post semis/prélevée consitute la base du désherbage. Les essais réalisés par le Service de la Protection des Végétaux montrent l'insuffisance d'un unique traitement de présemis. L'idéal est d'établir son programme en fonction de la flore en deux applications.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant : P. BERTHIER

Publication périodique
CPPAP n° 1848 AD

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
D. R. A. F.
Service Régional de la Protection des Végétaux

Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX
☎ 88. 37. 32. 18
Bas-Rhin : 88.69.65.89 - Haut-Rhin : 89.72.49.70

P 365



Quelques exemples :

VOTRE FLORE	TRAITEMENT DE PRESEMIS	TRAITEMENT DE POSTSEMIS	TRAITEMENT POSTLEVEE PRECOCE
dominante dicotylédone cas général	TREFLAN 2l ou DEVRINOL FL 2,2 l	BUTISAN 1,5 l	
dominante dicotylédone avec capselle	TREFLAN 2 l ou DEVRINOL FL 2,2 l	BUTISAN 1,5 l	BUTISAN 1,5 l
dominante graminées	COMODOR 5 l (6 l si repousses de céréales)	BUTISAN 1,5 l	

Remarque : de fortes infestations de graminées annuelles et vivaces peuvent nécessiter l'application d'un herbicide foliaire en rattrapage : FERVIN, FERVINAL, FUSILADE X2, GALLANT, TARGA. Le désherbage de post-levée fera l'objet d'une prochaine note.

* *NOUVELLES AUTORISATIONS PROVISOIRES DE VENTE :*

– **AMARILLO** (*La Quinoléine*) est une association de tébutame (576 g/l) et de trifluraline (192 g/l). Il s'utilise à la dose de 5 l/ha en pré-semis, ce qui correspond à 2 880 g de tébutame (équivalent à 4,8 l de COMODOR 6) et à 960 g de trifluraline (équivalent à 2 l de TREFLAN). Une incorporation superficielle dans les 4-5 premiers centimètres du sol est recommandée dans un délai de 24 heures après le traitement. Attention : en sols sablo-limoneux, de légers tassements de végétation jusqu'à la reprise de végétation ont été provoqués par AMARILLO à la dose 5 l/ha ;

– **TAMBER** (*Stauffer*) contient 350 g de tébutame et 150 g de napropamide par litre. Sa dose d'emploi de 6 l/ha en présemis correspond à 2 160 g de tébutame (3,6 l de COMODOR 6) et à 900 g de napropamide (2 l de DEVRINOL FL). L'incorporation doit s'effectuer après le traitement ou dans les 48 heures. Attention : possibilités de tassement de végétation jusqu'à la reprise de végétation avec TAMBER à la dose 6 l/ha.

* *TABLEAU DES HERBICIDES UTILISABLES AVANT LA LEVEE* : voir la fiche couleur.

----RAVAGEURS D'AUTOMNE

* *IDENTITE et DEGATS* : l'automne et l'hiver 1988 ont une nouvelle fois permis de vérifier la nuisibilité des Grosses Altises et des Limaces. Les dégâts de la Mouche du Chou et du Charançon du bourgeon terminal furent plus bénins.

* *PRECONISATIONS :*

– *la date de semis :* les attaques de Mouche du Chou peuvent être réduites en semant le colza après le pic principal du vol de l'insecte. Les colzas les plus exposés sont ceux semés précocement.

– *le traitement insecticide au semis :* se justifie uniquement dans les secteurs où des dégâts de Mouche du Chou sont fréquents, en cas de semis précoce. Une efficacité secondaire sur Grosse Altise peut être observée si l'humidité est suffisante. Le traitement ne peut agir sur le Charançon du bourgeon terminal (vol tardif). [Produits utilisables contre la Mouche du Chou, en localisation dans la raie de semis : CURATER (homologué), CARMA (homologué) ou DELEX (9 kg/ha), COUNTER PLUS (10 kg/ha mélangeable à un antilimace), DELTANET (12 kg/ha), ONCOL 5G (10 à 12 kg/ha)].

Contre la Grosse Altise, un traitement des semences est fortement conseillé pour protéger la culture le temps de la levée. Produits utilisables : MESUROL 50 (5 kg/q), MESUROL FLO (5 l/q). Remarque : OFTANOL T semble avoir une action intéressante sur la Mouche (essais CETIOM) mais l'efficacité sur Altises est encore mal connue.

– *les traitements en végétation* : permettent de bien contrôler la Grosse Altise et le Charançon du bourgeon terminal. Les dates de traitement vous seront indiquées dans les bulletins d'automne. Attention : les traitements des parties aériennes sont inefficaces sur la Mouche du Chou.

– *les appâts contre les limaces* : le risque lié aux limaces est élevé si l'automne est humide, les températures douces et le sol très humifère (Rieds). Dès le semis, disposez des appâts empoisonnés sous abris (tuiles) pour détecter leur présence et décider d'un éventuel traitement.

HERBICIDES UTILISABLES EN PRELEVEE DU COLZA

	Matière(s) active(s)	Spécialité commerciale	Dose/ha de spécialité	OBSERVATIONS
PRE - SEMIS	diallate	AVADEX	3,5 à 4 L	. Incorporation immédiate après application . Actif uniquement sur graminées . Dose de 4 L si folle-avoine et repousses céréales
	trifluraline	nombreuses spécialités dont TREFLAN	2,5 L	. Incorporation immédiate après épandage . Actif sur graminées, sauf repousses de céréales . Actif sur dicotylédones
	napropamide	DEVRINOL FL	2,2 à 2,8 L	. Incorporation superficielle dans les 2 jours (sauf si pluie importantes) . Actif sur graminées : sauf folle-avoine et repousses céréales . Actif sur dicotylédones : dont GAILLETS, MATRICAIRES . La dose de 2,8 L est une dose maximum à n'utiliser qu'en sol argileux (+ 25 % argile) (risque phytotoxicité sur la culture suivante)
	nitralin + napropamide	ZULAN FLUTON	2,5 kg	. Incorporation superficielle dans les 2 jours . Actif sur graminées : (proche de napropamide) . Actif sur dicotylédones dont MATRICAIRES
	tébutame + trifluraline	AMARILLO	5 L	. Incorporation légère (4 à 5 cm) dans les 24 heures . Actif sur dicotylédones et graminées
	tébutame + napropamide	TAMBER	6 L	. Incorporation superficielle dans un délai de 48 heures . Actif sur dicotylédones et graminées
PRE-SEMIS ou PRE-LEVEE	tébutame	COMODOR	4 à 5 L	. En pré-semis, incorporation uniquement si sol pierreux . Actif sur graminées : 5 L en pré-semis si risque repousses de céréales . Actif sur dicotylédones
PRE - LEVEE	dimétachlore	TERIDOX	2 à 3 L	. Risque de phytotoxicité (surtout en terres légères) utiliser 2 L . Actif sur graminées : sauf folle-avoine, repousses céréales . Actif sur dicotylédones : dont MATRICAIRES, CAPSELLES
	métazachlore	BUTISAN S	2,5 L	. A n'utiliser qu'en conditions de semis favorables (préparation de sol, date et profondeur de semis). Même dans ces conditions la sélectivité peut être insuffisante . Utilisation préférable immédiatement après le semis : possible jusqu'à 3 jours après . Très bonne efficacité herbicide . Actif sur graminées sauf repousses céréales et folle-avoine . Actif sur nombreuses dicotylédones : dont MATRICAIRES, CAPSELLES
POST-LEVEE PRECOCE	métazachlore	BUTISAN S	2,5 L	. A utiliser dès le stade "cotylédons étalés-1ère feuille pointantes du colza" . Bon sur CAPSELLES, COQUELICOTS, MOURONS . Moyen sur VERONIQUES, PENSEES . Un fractionnement est possible pour éviter d'éventuels problèmes de phytotoxicité - 1,5 L/ha en post-semis - 1,5 L/ha au stade A-B1

P 366